

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'usine de transformation de concentré de
magnétite, vanadium et titane en fonte brute et en ferrovanadium
sur le territoire de la ville de Saguenay
par Métaux Blackrock inc.**

Dossier 3211-14-038

Le 13 avril 2018

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'usine de transformation de concentré de magnétite, vanadium et titane en fonte brute et en ferrovanadium sur le territoire de la ville de Saguenay par Métaux Blackrock inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies dans le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2016-12-09	Réception de l'avis de projet
2016-12-16	Délivrance de la directive
2017-08-03	Réception de l'étude d'impact
2017-10-17	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-11-15	Transmission d'un addenda à la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-02-16	Réception complète des réponses à la première série de questions et commentaires
2018-03-20	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-03-28	Réception complète des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2018-04-06	Envoi d'une lettre demandant à l'initiateur qu'il s'engage à déposer les informations et documents exigés à des moments précis de la procédure
2018-04-10	Réception de la lettre d'engagement à déposer les informations et documents exigés

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Métaux BlackRock inc. vise la construction d'une usine de transformation de concentré de vanadium-titane-magnétite (fer) en fonte brute et en ferrovanadium. Le concentré de fer proviendrait de Chibougamau et serait transporté par train ou par camion jusqu'à l'Administration portuaire du Saguenay (APS). L'usine produirait annuellement 500 000 tonnes de fonte brute et 5 200 tonnes de ferrovanadium. Elle serait située sur des terrains industriels appartenant à l'APS, près du terminal maritime de Grande-Anse. Les marchés visés par l'initiateur sont les industries aérospatiales et automobiles ainsi que les matériaux de construction. Le transport des métaux sortant du procédé s'effectuera principalement par bateau.

Suivant le rapport principal de l'étude d'impact, le coût de construction du projet est estimé à environ 655 M\$. L'initiateur estime le nombre d'emplois directs générés par le projet à environ 1 530 en période de construction, et à environ 275 en période d'exploitation. Une période d'environ 24 mois suivant les autorisations gouvernementales serait requise pour la construction de l'usine projetée. L'initiateur souhaite débiter son exploitation au second semestre de l'année 2020.

Les projets connexes, notamment le gazoduc sous la responsabilité de Energir (anciennement Gaz metro), la ligne électrique sous la responsabilité d'Hydro-Québec, l'alimentation en eau potable sous la responsabilité de la Ville de Saguenay, les infrastructures portuaires complémentaires sous la responsabilité de l'APS ainsi que l'usine cryogénique d'oxygène et d'azote, ne font pas partie du projet de Métaux Blackrock inc. Ces activités seront réalisées par des tiers.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPHI en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction des matières résiduelles;
- la Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction du marché du carbone;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MÉTAUX BLACKROCK INC. *Projet d'usine de transformation de concentré de magnétite (fer), vanadium et titane, en fonte brute et en ferro-vanadium de Métaux Blackrock au Saguenay – Avis de projet*, novembre 2016, totalisant environ 17 pages;
- Courriel de M^{me} Jacqueline Leroux, de Métaux Blackrock inc., à M^{me} Audrey Lucchesi Lavoie, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 9 décembre 2016 à 15 h00, apportant des informations supplémentaires demandées sur l'avis de projet, 3 pages;
- MÉTAUX BLACKROCK INC. *Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium – Étude d'impact environnemental – Rapport principal*, par WSP Canada inc., juin 2017, totalisant environ 306 pages;
- MÉTAUX BLACKROCK INC. *Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium – Étude d'impact environnemental – Volume annexes*, par WSP Canada inc., juin 2017, totalisant environ 992 pages incluant 18 annexes;
- MÉTAUX BLACKROCK INC. *Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium – Étude d'impact environnemental – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC du 18 octobre 2017*, par WSP Canada inc., 16 février 2018, totalisant environ 902 pages incluant 24 annexes;
- MÉTAUX BLACKROCK INC. *Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium. Étude d'impact environnemental – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC du 20 mars 2018*, par WSP Canada inc., mars 2018, totalisant environ 232 pages incluant 10 annexes;
- Lettre de M^{me} Jacqueline Leroux, de Métaux Blackrock inc., à M^{me} Audrey Lucchesi Lavoie, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 10 avril 2018, constituant une lettre d'engagement à déposer les informations et documents exigés au moment demandé, 1 page.

L'analyse du dossier, faite en consultation interministérielle, démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre de décembre 2016. Toutefois, en raison du manque d'informations contenues dans certaines réponses, l'initiateur s'est engagé à fournir les précisions et les études demandées au moment établi. Celles concernant la gestion des matières résiduelles provenant du procédé, le bruit routier, l'intégration des installations au paysage, le bilan d'eau, les émissions de gaz à effet de serre rattachées au transport du concentré de fer et les émissions atmosphériques, doivent être déposées au plus tard avant le début de la période d'information et de consultation publiques. Pour ce qui est des informations concernant l'analyse de risques

technologiques, celles-ci doivent être déposées au plus tard avant la tenue de l'audience publique, le cas échéant. Ces précisions et ces études permettront l'analyse environnementale du projet dans sa globalité.

Finalement, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat de la ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond généralement de façon satisfaisante à la directive ministérielle, et considérant les engagements de l'initiateur à déposer les précisions et études demandées dans les plus brefs délais, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publique.



Audrey Lucchesi Lavoie, ing., M.Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels